

Pour pourvoir aux dépenses contractées en vertu de la Convention relative au lac des Bois, 1925, pour la participation du Canada aux poursuites intentées aux États-Unis pour l'acquisition d'une servitude d'écoulement sur les terres riveraines du lac des Bois aux États-Unis, les deux tiers de la somme dépensée devant être remboursés au Dominion par les provinces du Manitoba et d'Ontario aux termes de la convention du 15 novembre 1932. . .	10,000 00
---	-----------

## DIVERS

335	Dépenses relatives à la conférence des statisticiens des dominions qui aura lieu à Ottawa en 1934. . . . .	5,000 00
336	Bureau international de protection de la propriété industrielle, Bureau de l'Union internationale du droit d'auteur, et Union de protection des ouvrages littéraires et artistiques—Crédit supplémentaire. . . . .	850 00
337	Dépenses occasionnées par la Loi de naturalisation—Crédit supplémentaire. . . . .	4,000 00
338	Archives publiques—Crédit supplémentaire. . . . .	51,620 00
340	Commission du district fédéral—Pour l'entretien et l'amélioration des propriétés administrées par la Commission—Crédit supplémentaire. . . . .	10,000 00
342	Pour dépenses supplémentaires de la Commission des ressources de la Saskatchewan. . . . .	30,000 00
343	Pour les dépenses de la Commission des ressources de l'Alberta	35,000 00
344	Prêt aux commissaires du havre de Saint-Jean, au taux d'intérêt, aux conditions et pour la période que fixera le Gouverneur en son conseil:	
	(a) Pour pourvoir au paiement du capital et des intérêts, échéant pendant l'année financière 1934-1935, des obligations de la cité de Saint-Jean assumées par les commissaires du havre de Saint-Jean et des obligations desdits commissaires émises à la cité de Saint-Jean sous l'empire de la Loi des commissaires du havre de Saint-Jean (1927), article 15. . . . .	66,785 45
	(b) Pour pourvoir au remboursement des sommes empruntées aux banques par les commissaires du havre de Saint-Jean pour acquitter les échéances de principal et d'intérêts des obligations de la cité de Saint-Jean assumées par les Commissaires du havre de Saint-Jean et des obligations desdits commissaires émises à la cité de Saint-Jean sous l'empire de la Loi des commissaires du havre de Saint-Jean (1927), article 15. . . . .	127,565 29
345	Pour traitements, reclassifications et augmentations, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor—Crédit supplémentaire. . . . .	12,582 00
346	Subvention à la Victorian Order of Nurses—Crédit supplémentaire. . . . .	5,000 00
347	Subvention au Congrès des métiers et du travail relativement à la conférence internationale à Toronto. . . . .	2,500 00
350	Pour un rapport sur la situation cultivable du Canada (littérature, art, drame, éducation, etc). . . . .	2,500 00